

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

---

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° I - 434

présenté par  
M. Jacob, M. Poignant, M. Reynès, M. Remiller,  
Mme Vautrin et M. Geoffroy

-----  
à l'amendement n° 56 de M. CARREZ  
-----

### **APRÈS L'ARTICLE 5**

Supprimer l'alinéa 16.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La taxe sur les boissons créée par l'amendement n° I-56 étant une mesure de rendement et non une taxe nutritionnelle, ce sous-amendement propose de supprimer le paragraphe VI prévoyant l'affectation d'une partie de son produit à la CNAM.